



# Fiches pratique agents non titulaires (contractuel-les) n°3

28 juillet 2015



La question a été plusieurs fois posée à Solidaires, par des agents âgés d'au moins 55 ans, afin de savoir si leur CDD pouvait être transformé en CDI s'ils avaient atteint trois années d'ancienneté au cours de la période suivant la publication de la loi.

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Infos pratiques Fonction publique](#) >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Fiches-pratique-agents-non-titulaires-contractuel-les-no3>